Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260604-0229052026-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.
Date de la convocation : 11 mai 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Dominique COROYER

Délibération n° 2_29/05/2026 – approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif (SPANC) - 2024

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Monsieur le Maire, donne lecture du rapport annuel 2024 du Service Public d'Assainissement non Collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir échangé,

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2024 concernant le Service Public d'Assainissement non Collectif.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Dominique COROYER